



Examen professionnel de secrétaire administratif Au titre de l'année 2024

Paris, le 11 mars 2024

L'UNSA Justice SG AC vous annonce l'ouverture d'un examen professionnel de secrétaire administratif de classe normale organisé par le secrétariat général au titre de l'année 2024.

Cet examen professionnel de C en B est avant tout la possibilité pour tous ceux qui remplissent les conditions de pouvoir prétendre à un nouveau déroulé de carrière sans la censure de la hiérarchie... Et ce n'est pas rien !

Qui peut y prendre part

Les fonctionnaires de l'État appartenant au corps des adjoints administratifs sous réserve de relever du ministère de la Justice ou être fonctionnaire détaché dans ce corps.

Les conditions

Justifier, au 1^{er} janvier de l'année 2024, d'au moins sept années de services publics.

Calendrier prévisionnel :

- ✓ **Inscriptions** : du mardi 12 mars à 10h jusqu'au 12 avril 2024 à 17h (heure de PARIS)
- ✓ **Epreuve écrite d'admissibilité** : 23 mai 2024, dans les centres ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général (choix du centre lors de votre inscription en ligne)
- ✓ **Résultats d'admissibilité** : à partir du 2 juillet 2024
- ✓ **Epreuve orale d'admission** : du 16 au 19 septembre 2024



Modalités d'inscription



Attention, l'inscription se fait en deux phases :

1/ Préinscription via le lien suivant :

[Lien d'inscription en ligne](#) (à partir du 12 mars)

2/ Inscription - transmission des éléments suivants :

- La **fiche d'inscription** complétée au format EXCEL [Fiche d'inscription EXCEL](#)
- Le **cas échéant, l'état des services authentifiés** en cas de carrière dans d'autres administrations ;
- Le **cas échéant, le formulaire d'aménagements d'épreuve** [Lien formulaire](#) complété accompagné d'un certificat médical (à renseigner par un médecin agréé par l'administration).

Ces documents sont à transmettre **par mail, avant le 12 avril 2024, 17h** (heure de PARIS) à cette adresse : concours-sg-b@justice.gouv.fr

Les candidats éligibles au plan de requalification de C en B doivent transmettre avec leur fiche d'inscription l'attestation [lien formulaire](#) validée par la hiérarchie.

Epreuves

Epreuve écrite d'admissibilité

- Durée 3H, coefficient 3
- Résolution d'un cas pratique et questions visant à mettre les candidats en situation de travail

Epreuve orale d'admission

Les candidats admissibles devront transmettre un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP). Même si ce dernier n'est pas noté, il est recommandé d'apporter un soin particulier à sa rédaction.

Entretien avec un jury :

Il débute par la présentation du candidat puis le jury s'appuie sur le dossier RAEP du candidat.

Ce dossier devra être transmis par mail **et** par voie postale :

1/ Un exemplaire, en PDF, par mail à envoyer, au plus tard le **16 août 2024** - 17h00 (Heure de PARIS) à cette adresse : concours-sg-b@justice.gouv.fr

2/ Trois exemplaires par voie postale (Cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice
SRH/ Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité et de l'accompagnement des évolutions professionnelles /ATTRAC
Examen professionnel C en B 2024
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Nombre de postes

L'arrêté fixant le nombre de promotions est en cours de parution. Il sera consultable sur l'Intranet du secrétariat général très prochainement.

Résultats

Les résultats de l'examen professionnel seront consultables sur l'Intranet du ministère de la Justice.



On n'en fera jamais **assez** pour vous !



mail : synd-uns-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09